

STREGO AUDIT - Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 NANTES CEDEX 3

T : +33(0) 2 40 50 12 61

strego.nantes@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

OGEC DE MACHECOUL

Association
Siège social : 14 rue des Capucins
44270 MACHECOUL - SAINT MEME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

OGEC DE MACHECOUL

Association

Siège social : 14 rue des Capucins

44270 MACHECOUL – SAINT MEME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

À l'Assemblée Générale de l'Association OGEC de Machecoul,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC de Machecoul relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note III.1 « immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe des comptes annuels concernant la propriété des terrains et des bâtiments comptabilisés en immobilisations corporelles à l'actif du bilan de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptable relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 22 novembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop that ends in a horizontal stroke.

Christine BLANLOEIL

BILAN ACTIF

01/09/2018 - 31/08/2019

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 673	30 950	4 724	5 269
	- Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 673	30 950	4 724	5 269
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	331 547	69 707	261 840	163 661
	- Constructions sur sol propre	50 773	-	50 773	137 839
	- Constructions sur sol d'autrui	12 450 303	8 577 396	3 872 908	3 984 435
	- Installations techniques, matériel et outillage	951 931	792 045	159 886	359 191
	- Autres Immobilisation Corporelles	2 502 276	1 668 032	834 244	725 064
	- Immobilisations corporelles en cours	67 755	-	67 755	49 716
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 354 586	11 107 179	5 247 406	5 419 906
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	- Participations	42	-	42	42
	- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	- Prêts	-	-	-	-
	- Autres Immobilisations financières	513	-	513	513
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	555	-	555	555
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	16 390 814	11 138 129	5 252 685	5 425 730
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS	40 297	-	40 297	35 027
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	-	-	-	-
	CREANCES :				
	- Usagers (familles, élèves)	38 101	4 313	33 787	3 202
	- Personnel et organismes sociaux	10 028	-	10 028	-
	- Etat et autres collectivités publiques	272 732	-	272 732	-
	- Autres avances et acomptes	11 048	-	11 048	332 440
	TOTAL CREANCES	331 908	4 313	327 595	335 642
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	500 000	-	500 000	500 000
	DISPONIBILITES	1 123 580	-	1 123 580	1 280 304
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	94 006	-	94 006	46 810
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 089 790	4 313	2 085 477	2 197 783
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)		18 480 604	11 142 442	7 338 162	7 623 513

(1) voir détail dans l'annexe

BILAN PASSIF

01/09/2018 - 31/08/2019

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré	990 067	992 927
	- Fonds statutaires	-	-
	- Apports sans droit de reprise	2 860	-
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	252 882	252 882
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	2 717 169	2 577 853
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	3 962 978	3 823 662
	RESERVES		
	- Réserves statutaires	-	-
	- Réserves pour investissements	394 125	430 342
	- Réserves de trésorerie	64 333	64 333
	- Autres réserves	-	-
	TOTAL RESERVES	458 459	494 675
	REPORT A NOUVEAU	42 998	34 095
	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 20 861	- 27 314
	TOTAL FONDS PROPRES	4 443 574	4 325 118
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	- Apports avec droit de reprise	-	-
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1 331 312	1 366 094
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	1 331 312	1 366 094
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES		
	- Subventions d'équipement	-	-
	- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-
	- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	8 005	12 413
	- Autres subventions d'investissement	-	-
	TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	8 005	12 413
	DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)	-	-
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	1 339 317	1 378 507
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	5 782 891	5 703 625
PROVISIONS	PROVISIONS		
	- Provisions pour risques	-	-
	- Provisions pour pensions et obligations similaires	67 811	53 272
	- Provisions pour gros entretien	-	-
	- Autres provisions pour charges	-	-
	TOTAL PROVISIONS (II)	67 811	53 272
F D	FONDS DEBIES (3) (III)	-	-
DETTES	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 038 680	1 220 564
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	21 452	131 041
	DETTES FOURNISSEURS	103 334	147 630
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	60 300	126 125
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS	8 581	14 122
	AUTRES DETTES	195 439	93 217
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	59 674	133 917
	TOTAL DETTES (IV)	1 487 460	1 866 616
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		7 338 162	7 623 513

① Dont à plus d'un an :

Dont à moins d'un an :

② Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

③ Voir détail dans l'annexe

COMPTE DE RESULTAT

01/09/2018 - 31/08/2019

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-
Participation des familles	1 496 984	1 446 765
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	1 974 096	1 916 352
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	35 103	34 930
Produits des activités annexes	284 715	148 152
Production immobilisée	6 281	-
Subventions d'exploitation	106 260	106 449
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	16 566	27 382
Autres produits de gestion courante	49 927	49 488
TOTAL 1	3 969 934	3 729 518
CHARGES D'EXPLOITATION	-	-
Achats de marchandises	35 191	37 076
Variation de stocks marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 290 158	1 092 870
Variation de stocks matières premières	-591	817
Autres charges externes	418 911	430 065
Impôts, taxes et versements assimilés	125 404	145 171
Salaires et traitements	1 146 801	926 373
Charges sociales	411 232	563 135
Dotations aux amortissements des immobilisations	523 987	512 472
Dotations aux dépréciations des immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	3 007	4 179
Dotations aux provisions	15 698	18 878
Autres charges de gestion courante	23 340	23 075
TOTAL 2	3 993 139	3 754 111
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-23 205	-24 593
Remboursement des frais sur opérations faites en commun	-	-
Quota-part des frais sur opérations faites en commun	-	-
PRODUITS FINANCIERS	-	-
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	15 309	15 732
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL 5	15 309	15 732
CHARGES FINANCIERES	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	14 871	17 358
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL 6	14 871	17 358
RESULTAT FINANCIER (5-6)	438	-1 626
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-22 767	-26 219
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
Prod. Except. sur opérations de gestion	1 406	1 907
Prod. Except. sur opérations en capital	800	-
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	-	132 100
TOTAL 7	2 206	134 007
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
Ch. Except. sur opérations de gestion	300	208
Ch. Except. sur opérations en capital	-	134 893
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL 8	300	135 101
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	1 907	-1 094
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives	-	-
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	3 987 449	3 879 257
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)	4 008 309	3 903 570
EXCEDENT OU DEFICIT	-20 861	-27 313
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
Emplois des contributions reçues	-	-
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	493 471	482 235
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	493 471	482 235
Contributions reçues	-	-
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	493 471	482 235
Dons en nature	-	-
TOTAL	493 471	482 235

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification de l'OGEC
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Dépréciations d'éléments d'actif
- 3) Echéance des créances et des dettes
- 4) Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 5) Fonds associatifs
- 6) Provisions
- 7) Fonds dédiés

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires par activité)
- 2) Effectif employé pendant l'exercice
- 3) Rémunération des dirigeants
- 4) Honoraires des commissaires aux comptes
- 5) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 6) Charges et produits exceptionnels

V. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Engagements financiers donnés et reçus
- 2) Engagements pris en matière de crédit-bail
- 3) Contributions volontaires en nature

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

- 1) Tableau des mouvements des immobilisations - I
- 2) Tableau des mouvements des amortissements - II
- 3) Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif - III
- 4) Etat des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties - IV
- 5) Tableau des mouvements des fonds associatifs - VI
- 6) Tableau des mouvements des provisions - VII
- 7) Tableau des mouvements des fonds dédiés - VIII
- 8) Tableau des engagements pris en matière de crédit-bail - IX

PRECISIONS SUR LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE

I. INFORMATIONS GENERALES

1) IDENTIFICATION DE L'OGEC :

- OGEC DE MACHECOUL
- 14 RUE DES CAPUCINS
- 44270 MACHECOUL SAINT MEME

Etablissements :

- COLLEGE ET LYCEE SAINT JOSEPH
- 14 RUE DES CAPUCINS
- 44270 MACHECOUL SAINT MEME

Et

- ECOLE SAINT HONORE
- 5 BD GRANDMAISON
- 44270 MACHECOUL SAINT MEME

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Changement de logiciel comptable.
- Mise à jour du plan comptable et reclassement des immobilisations
- Mise au rebuts de nombreuses immobilisation datant d'avant 1995
- Création d'un poste de responsable santé
- Restructuration de la direction de Saint Joseph
- Validation du projet de l'extension du lycée et de l'administratif, immobilisation en cours pour 67 k€.
- Validation du choix des architectes

3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

- Externalisation du ménage pour les bâtiments du collège.
-

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) DUREE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2019 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2017-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels de l'exercice 2018/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions de la nomenclature comptable de l'enseignement catholique sous contrat avec l'Etat.

La méthode d'évaluation retenue n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

III. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les terrains et les bâtiments sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles de l'association malgré que tous les actes juridiques semblent actuellement au nom de la Fondation de la Providence, 7, rue Cardinal Richard 44322 NANTES. L'absence de contrat formalisé de type commodat ne nous permet pas d'utiliser l'écriture préconisée par le plan comptable des associations, à savoir à l'actif en « immobilisations grevées de droit » et au passif en « droits des propriétaires » pour la valeur des investissements et, de plus, l'obligation faite de renouveler à terme les biens financés par l'organisme gestionnaire impose en effet de constater une dotation aux amortissements qui sera imputée tant sur les financeurs que sur les familles alors que l'amortissement des biens en commodat ne transite pas par le résultat de la structure ; le bien étant censé être financé par la structure qui en réclame la propriété.

Les actifs immobilisés correspondent aux investissements réalisés par l'association.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	7 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Equipe ment de restauration	4 à 10 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	7 à 10 ans	10 à 14.29 %
Mobilier cantine	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	5 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	3 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	1 an	100 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision est faite à 50% pour les familles qui n'ont pas payés à la clôture de l'année en cours et à 100 % pour ceux qui ont toujours un solde depuis l'exercice précédent.

3) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

4) EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Saint Joseph possède un compte à terme pour 500 000 € dont l'échéance est le 26/01/2021.

5) FONDS ASSOCIATIFS :

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU VI).

Subventions d'investissement :

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé.

6) PROVISIONS :*Engagements de retraite :*

La méthode retenue consiste à provisionner en fonction des indemnités de départ à la retraite que l'établissement devrait verser durant les 7 années à venir.

Ancienneté	Indemnité
< 5 ans	0,5 mois de salaire
≥ 5 ans et < 10 ans	1 mois de salaire
≥ 10 ans et < 15 ans	1,5 mois de salaire
≥ 15 ans et < 20 ans	2 mois de salaire
≥ 20 ans et < 25 ans	2,5 mois de salaire
≥ 25 ans	3 mois de salaire

Suite à l'accord du 16/09/2005, modifié le 12/12/2008, il n'y a plus lieu de provisionner des indemnités de départ à la retraite pour les enseignants.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au 31 août 2019 au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 133 096 €.

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Modalités de calcul conformes à la convention collective de la CEPNL (convention collective nationale de l'enseignement privé non lucratif)
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Dernière table de mortalité établie par l'Insee
- Application d'un taux de rotation du personnel : moyen
- Critère d'actualisation : 1.00 %
- Initiative du départ en retraite : Salariés 100 %
- Taux de charges fiscales & sociales : 50 %

La provision pour départ à la retraite comptabilisée au 31 août 2019 s'élève à 67 811 €.

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

7) FONDS DEDIES :

Néant

8) PASSIFS EVENTUELS :

Néant

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) INFORMATION SECTORIELLE :

EFFECTIF ELEVES

TOTAL

½ PENSION

Primaire

383

263

Collège

795

598

Lycée

555

450

TOTAL

1 733

1 311

2) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE :

Effectif employé pendant l'exercice

	Personnes	ETP
Personnel cadres	14	6.82
Personnel agents de maîtrise	3	2.06
Personnel employés	38	31.18
Total	51	40.06

Personnel enseignant rémunéré par l'état : 18 personnes pour l'Ecole Saint Honoré et de 92 pour le Collège et Lycée Saint JOSEPH.

3) REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2018/19 : les personnes concernées étant bénévoles.

4) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Honoraires commissaires aux comptes 2018-2019 : 10.8 K€.

5) ATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 94 006 € et correspondent à des charges d'exploitation.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 59 674 € et correspondent à des produits d'exploitation.

6) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 907€ et se compose notamment de :

- Produits exceptionnels : 1 406 € de produits sur exercice antérieur (self) et 800 € de la vente du véhicule Citroën.
- Charges exceptionnelles. : 300 € sur charges antérieures.

V. AUTRES INFORMATIONS

1) ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS ET REÇUS :

La Fondation la Providence s'est portée caution solidaire de l'OGEC de Machecoul lors de la souscription de l'emprunt de 1 M€ auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux de rénovation du self.

Le capital de l'emprunt restant dû au 31/08/2019 s'élève à 720 K€.

2) ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL :

Néant

3) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

Les postes « Mise à disposition gratuite de biens et services » et « Prestations en nature » correspondent aux équivalents loyers :

- Pour le collège et Lycée Saint Joseph : 389 K€

L'équivalent loyer correspond au coût économique de mise à disposition des locaux. Il a été évalué en appliquant un taux de 3% à leur valeur de reconstruction à neuf en appliquant un coût moyen de construction de 1184 € / m² à une surface de 6 865 m² pour le collège et de 4 560 m² pour le lycée.

- Pour l'école Saint Honoré : 104 K€

L'équivalent loyer correspond au coût économique de mise à disposition des locaux. Il a été évalué en appliquant un taux de 3% à leur valeur de reconstruction à neuf, estimée à 3 480 K€ en appliquant un coût moyen de construction de 1184 € / m² à une surface de 2 940 m².

Le bénévolat n'est pas valorisé.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Autres immobilisations incorporelles	37 011	3 372	4 710		35 673
	TOTAL I	37 011	3 372	4 710	-	35 673
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	224 466	107 081			331 547
	Constructions	50 000	773			50 773
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui	12 384 454	66 235	386		12 450 303
	Installations techniques, matériel et outillage	1 202 482	63 536	314 087		951 931
	Autres immobilisations corporelles	1 004 024	55 722			1 059 747
	Matériel de transport	12 216	12 327	12 216		12 327
	Matériel de bureau et informatique	150 213	9 896	46 492		113 617
	Mobilier	1 528 428	14 294	226 136		1 316 586
	Immobilisations corporelles en cours	49 716	18 039			67 755
	Avances et acomptes sur immobilisations					-
	TOTAL II	16 606 000	347 903	599 317	-	16 354 586
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit	-				-
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	42				42
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IV	42	-	-	-	42
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		16 643 053	351 275	604 027	-	16 390 301

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement					-
	Autres immobilisations incorporelles	31 741	3 918	4 710		30 949
	TOTAL I	31 741	3 918	4 710	-	30 949
C O R P O R E L L E S	Agencements et aménagements de terrains	60 805	8 902			69 707
	Constructions		47			47
	Sur sol propre	-				
	Sur sol d'autrui	8 271 076	306 659	386		8 577 349
	Installations techniques, matériel et outillage	1 024 037	82 095	314 087		792 045
	Installations générales, agencements, aménagements	371 966	73 030			444 996
	Autres immobilisations corporelles	12 216	1 857	12 216		1 857
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et informatique	115 056	7 390	46 492		75 953
	Mobilier	1 331 273	40 090	226 137		1 145 225
	TOTAL II	11 186 429	520 069	599 318	-	11 107 179
TOTAL GENERAL (I + II)		11 218 170	523 987	604 028	-	11 138 129

TABEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations : • Incorporelles • Corporelles • Financières				
	Stocks et en-cours				-
	Comptes usagers (familles, élèves)	5 644	3 006	4 338	4 313
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL	5 644	3 006	4 338	4 313
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles		3 006	4 338	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SURETES REELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Sous-total créances de l'actif immobilisé	-		
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	33 787	33 787	
Créances sociales et fiscales	10 028	10 028	
Autres créances (à détailler si besoin)	283 780	283 780	
Sous-total créances de l'actif circulant	327 595	327 595	
TOTAL CREANCES	327 595	327 595	-

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SURETES REELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 038 094	184 356	739 670	114 068	caution solidaire
Emprunts et dettes financières divers	585	585			
Sous-total dettes financières	1 038 680	184 941	739 670	114 068	
Dettes fournisseurs	103 334	103 334			
Dettes fiscales et sociales	60 300	60 300			
Dettes sur immobilisations	8 581	8 581			
Autres dettes	195 439	195 439			
Sous-total autres dettes	367 654	367 654	-	-	-
TOTAL DETTES	1 406 334	552 595	739 670	114 068	-

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU VI)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré	992 927			992 927
	Fonds statutaires				
	Apports sans droit de reprise	252 882			252 882
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	2 577 853	139 316	-	2 717 169
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables				
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	3 823 662	139 316	-	3 962 978
	Réserves statutaires	-			
	Réserves pour investissements	430 342		36 217	394 125
	Réserves de trésorerie	64 333			64 333
	Autres réserves				
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Total RESERVES (2)	494 675	-	36 217	458 458
	Report à nouveau (3)	34 095	8 903		42 998
	Résultat (4)	-	27 314	20 861	- 20 861
	TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	4 325 118	175 533	57 078	4 443 573
	Apports avec droit de reprise	1 366 094	104 534	139 316	1 331 312
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables				
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	1 366 094	104 534	139 316	1 331 312
	Subventions d'équipement				
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-			
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	57 015	999	5 407	62 422
	Autres subventions d'investissement	69 428			70 427
	Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES À DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)	12 413	999	5 407	8 005
	Droits des propriétaires - PRÊT À USAGE (7)				
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	1 378 507	105 533	144 723	1 339 317
		5 703 625	281 066	201 800	5 782 890

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VII)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques	53 272	15 698	1 159	67 811
	Pensions et obligations similaires				
	Gros entretien				
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL	53 272	15 698	1 159	67 811
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles	-	3 007	4 338	

